

Compiègne, le 30 juin 2011

Compte rendu des réunions Sup Equipement - Arrondissement Picardie
dans le cadre de la grève des agents d'exploitation de la rivière Oise en Picardie
suite au préavis du 22/06/2011

La grève a débuté le mercredi 29 juin à la prise de poste, entraînant la fermeture des cinq écluses de l'Oise en Picardie.

Trois réunions se sont tenues entre les représentants Sup Equipement et les responsables de l'arrondissement Picardie : le 29 juin matin, le 30 juin matin, le 30 juin après-midi.

Participants à une ou plusieurs des trois réunions :

- Pour Sup Equipement :

Didier Hegot, secrétaire Sup Equipement du SNS
Jérôme Magnier, délégué Sup Equipement Oise
Didier Messal secrétaire adjoint Sup Equipement SN Seine
Philippe Chéry, sympathisant Sup Equipement
Jean-Pierre Lembach, éclusier, sympathisant Sup Equipement
Jean-Philippe Dochez, sympathisant Sup Equipement
Eric Potdevin, Sup Equipement
Thierry Parmentier, Sup Equipement

- Pour l'arrondissement Picardie

Yves Brygo, responsable de l'arrondissement,
Brice Moriceau, responsable de la subdivision de Compiègne,
Jean Philippe Grandin, adjoint au chef de la subdivision de Compiègne.

Sup Equipement a présenté ses revendications énoncées dans le préavis de grève joint.

L'administration a rappelé que le processus de concertation est engagé depuis plusieurs mois (concertation au niveau de la subdivision avec la contribution de D2RH ; réunion des OS à l'arrondissement le 16 juin), se poursuit par les présentes réunions et se poursuivra

Sup Equipement demande de prendre en compte l'état de fragilité des agents lors des changements de mode de travail. L'administration prendra en compte cette demande et rappelle la disponibilité de l'assistante sociale et du médecin de prévention pour chaque agent les sollicitant. Les collègues de travail et l'encadrement ont par ailleurs l'obligation d'assistance et de signalement de tout agent apparaissant en difficulté.

L'administration estime nécessaire de mettre en place un planning à 5 agents dont un chef d'ouvrage par écluse. Une solution alternative pourrait consister à 4 exploitants plus un chef d'ouvrage hors planning. Ces propositions permettent d'identifier un chef d'ouvrage, élément important du rétablissement d'une chaîne hiérarchique structurée : chef de circonscription ; 2 adjoints en charge notamment de l'organisation de l'exploitation ; chef d'ouvrage. Sup Equipement perçoit également l'intérêt de la fonction de chef d'ouvrage.

Les solutions avec maintien d'une équipe d'entretien/remplacement (une équipe pour 5 ouvrages ou une mini-équipe par site) n'apparaissent pas acceptables à l'administration : elles entraînent un nombre important de dérogations aux garanties minimales sur les temps de travail et de repos et maintiennent une différenciation de traitement entre les agents. La manœuvre des barrages manuels de l'Oise était la justification principale d'une équipe d'entretien/remplacement. Or l'automatisation des barrages est achevée.

Sup Equipement rappelle que d'autres tâches restent assurées par l'équipe d'entretien maintenance, ce qui à ses yeux justifie son maintien. L'administration est d'accord sur la prémisse, mais pas sur la conclusion.

SB 41 SH TP
MS

Plusieurs préoccupations de Sup Equipement ont trait à la notion de volontariat pour faire face aux aléas de l'exploitation (absences inopinées ou programmées,...). L'administration confirme que le volontariat sera toujours recherché par les différents acteurs de la chaîne hiérarchique pré-citée. La stabilisation de l'effectif autorisé à 25 agents permettra de faire face à un grand nombre d'absences inopinées ou programmées. Dans les cas où aucun agent n'est mobilisable, l'agent d'astreinte pour la sécurité du site et la gestion hydraulique (nouvelle organisation d'astreinte à définir. Cf. infra) sera mobilisé pour l'exploitation.

L'administration s'engage à étudier et à porter devant le ministère la demande de maintien du régime indemnitaire.

Les ISH sont impactés par le changement d'organisation.

La PTETE évolue sur l'Oise du fait de l'automatisation des barrages.

Le régime d'astreinte est modifié pour la même raison et sera redéfini.

Les HS sont à considérer, en rappelant qu'elles ont été distribuées de manière très différenciée dans l'organisation précédente. Les HS que générera la nouvelle organisation, essentiellement en cas de remplacement le week-end seront réparties de manière plus équilibrées dans la nouvelle organisation.

Les Heures supplémentaires seront à équilibrer pour les agents volontaires.

Le niveau de service (14h la semaine/ 12h le dimanche) répond à la demande du siège de VNF. L'administration vérifiera à partir des données statistiques (cahier de l'éclusier) la fréquentation le dimanche. Sup Equipement demande la source de ce changement et demande à rester à 9 heures d'amplitude le dimanche.

Autres demandes de Sup Equipement :

- Pause des 20 minutes : une fiche précisant la réglementation applicable a été remise aux agents. Les écarts de pratique de la subdivision par rapport à cette réglementation seront résorbés indépendamment de la réorganisation.
- maintien d'un planning d'exploitation de 36h de travail moyenne hebdomadaire : les plannings seront retravaillés dans ce sens.
- Maintien des indemnités de déplacement et des HS pour les déplacements sur d'autres ouvrages ; Demande d'indemnisation pour remplacement avec court délai de prévenance : l'administration appliquera la réglementation en vigueur.
- Demande de définir clairement le nombre de dimanches et de samedis en congé annuel par an. Comme indiqué le 16/06/2011, l'objectif est de parvenir dans les prochains mois à une clarification de ce point au niveau de l'ensemble du SNS, notamment par une programmation sur plusieurs mois des plannings
- Sup Equipement présente et demande à travailler en concertation un tableau de service à cinq agents (trois éclusiers sur un cycle sur trois semaines et deux agents d'entretien remplacement, modalité ARTT no 4). L'administration s'engage à cet examen en concertation.
- L'attribution de logements en NAS. La demande sera transmise à la direction.

L'administration rappelle ses engagements du 16/06/2011 :

- recherche pour chaque agent d'un positionnement dans la nouvelle organisation ;
- examen individuel du régime indemnitaire ;
- définition dans les prochaines semaines d'une organisation d'astreinte de sécurité et de gestion hydraulique, pour chacun des cinq sites de l'Oise.
- poursuite de l'examen des différents tableaux de service

Au vu de l'ensemble des engagements des parties et des dispositions qui précèdent, Sup Equipement s'engage à suspendre la grève dès signature du présent compte-rendu.

197

407

TP
DY
MS

Après consultation des grévistes, Sup Equipement demande à rencontrer le chef du SN Seine pour plusieurs revendications :

- amplitude de 9h le dimanche,
- maintien du régime indemnitaire,
- planning à 5 agents, dont 3 éclusiers et 2 agents d'entretien remplacement, modalité ARTT no 4,
- l'attribution de logements en NAS

Ce compte rendu a été rédigé par les représentants Sup Equipement et ceux de l'administration et achevé le 30 juin à 19h.

195

473

TP
DY
MS

La réunion reprend vendredi 1er juillet à 9h30.

Sup'Equipement renouvelle sa principale demande de planning à 5 agents par site, dont 3 éclusiers et 2 agents d'entretien-remplacement.

Sup'Equipement renouvelle sa demande de maintien du régime indemnitaire et de l'amplitude de 9 heures le dimanche, ainsi que l'attribution de logements en NAS.

L'administration prend acte du caractère consensuel de l'affectation de 5 agents par site et de l'intérêt d'instituer un chef d'ouvrage par site. Il s'agit d'un point important de convergence et de progrès.

L'administration considère que la spécialisation en 3+2 risque d'engendrer des dérogations aux garanties minimales importantes. Elle s'engage à étudier et à prendre en compte cette organisation de travail et à la mettre en oeuvre si elle satisfait aux conditions réglementaires. Dans le cas contraire, l'administration s'engage à motiver sa décision.

Après examen détaillé du planning à 3+2 par l'administration, une réunion de travail avec les agents se tiendra en juillet.

Sur cette base, et après consultation des agents grévistes, Sup'Equipement décide de suspendre le mouvement de grève, ce vendredi 1er juillet à 13 heures 15.

Pour l'administration

J.B. MAILLARD

J.B. MAILLARD


Jean Brygo

Pour Sup' Equipement
Pascal Dubler



MAGNIER JEROME



MessiaL Dubler



Paris, le 22 juin 2011



**Syndicat unitaire des personnels
de l'Équipement (FSU)**

Section du SN Seine

Secrétaire : Didier Hegot
Tél. 06 61 96 27 19

**Monsieur le Directeur du
Service de Navigation de la Seine**
2, quai de Grenelle
75015 Paris

Objet : Préavis de grève le 29 juin 2011 dans l'arrondissement Picardie du SN Seine

Monsieur le Directeur,

Le projet de réorganisation du service « rivière Oise canalisée » rencontre l'hostilité des agents concernés qui y voient une remise en cause de leur cadre de travail et une perte de leur qualité de vie.

Leurs revendications sont les suivantes :

- Pas de passage en force (planning, horaire d'ouverture, modification des fiches de poste)
- Pas de fermeture des ateliers de Venette et Sarron (maintien du personnel présent remplaçant entretien et personnel ayant d'autres missions que l'exploitation)
- Respect de notre qualité de vie actuelle (aucune mutation obligatoire, aucun changement de métier, aucun changement de modalité sauf volontariat)
- Pas de perte de salaire mais, au contraire, revalorisation de l'ISH
- Pas d'ouverture le dimanche à 12h00 mais rester à 9h00 en un poste
- Pas de perte de la pause de 20 minutes
- Pas de mobilité obligatoire entre ouvrages, pour l'exploitation comme pour l'entretien (uniquement sur la base du volontariat)
- Maintien d'un planning en exploitation de 36h par semaine pour éviter les perte de RTT
- Heures supplémentaires uniquement sur la base du volontariat
- Maintien des indemnité de déplacement et des HS pour les déplacement sur d'autres ouvrages pour les volontaires
- Compensation financière ou sous forme de récupération pour perte de qualité de vie pour les remplacements inopinés en semaine (exemple : un agent en semaine d'entretien est informé qu'il ne sera plus en entretien le lendemain et donc finira à 17h00 alors qu'il est en exploitation jusque 20h00)
- Définir clairement le nombre de dimanches et de samedis en congés annuels par an.

.../...

C'est pourquoi notre organisation syndicale a décidé de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 29 juin.

Nous appelons donc les personnels de l'arrondissement de Picardie à la grève à partir du 29 juin, le présent préavis valant pour la nuitée en amont de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SUP-Equip'-FSU,
Le secrétaire de la section du SN Seine

Didier HEGOT

